

pour nombre d'articles manufacturés et de produits bruts apprêtés dans les colonies aussi bien qu'au Royaume-Uni et, tout comme au Royaume-Uni, cette préférence douanière, en nous donnant un avantage de prix, nous a sans doute aidés à écouler nos produits essentiels. En d'autres termes, lorsque les affaires marchaient mal et que les ventes dépendaient d'une légère différence de prix, alors la préférence a pu aider considérablement; mais la généralisation demeure sur une longue durée, et, d'une façon générale, la plupart de nos produits bruts et nos denrées alimentaires ont eu à soutenir la concurrence très vive d'autres pays. D'un autre côté, les gens qui ont compté pour leurs exportations sur les colonies du Royaume-Uni et les autres pays du commonwealth sont surtout les manufacturiers et l'on pourrait citer une longue liste de fabricants de tissus, marchandises à la pièce, produits alimentaires de toutes sortes, appareils de ménage tels que poêles, réfrigérateurs, ustensiles de cuisine, lessiveuses mécaniques et aussi de fabricants d'automobiles auxquels M. McKinnon a fait allusion, qui ont trouvé de bons débouchés d'exportation en Australie, dans l'Inde, dans tous les pays du commonwealth et des marchés réellement avantageux dans les colonies. Or, non seulement ces fabricants ont trouvé de bons marchés d'exportation dans ces territoires, mais, d'une façon générale, on peut dire que dans les années 1930 pour ainsi dire leurs seuls débouchés outre-mer se trouvaient dans les pays du commonwealth et les colonies où ils jouissaient d'une préférence douanière. Telle était la situation en ce qui concerne l'exportation des articles manufacturés durant les années 1930. Naturellement, ce sont ces gens-là qui ont souffert terriblement des restrictions qui faisaient partie du programme d'économie des dollars du Royaume-Uni et des pays de la zone sterling. Pour moi, ce qui nous a le plus nui a été l'exclusion des fabricants canadiens des marchés traditionnels des Antilles anglaises, des autres colonies, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du sud. C'est le domaine des articles manufacturés qui a le plus souffert depuis quelques années.

Voilà les généralités que je voulais vous exposer dans l'espoir de vous aider. Pour conclure, je répéterai brièvement que dans le passé notre commerce d'articles manufacturés dans les pays du commonwealth en dehors du Royaume-Uni a non seulement été facilité par le régime de préférence douanière, mais qu'il a été créé par ce régime et a été fondé sur lui.

M. MACDONNELL: Que dire des automobiles?

M. ISBISTER: Les automobiles aussi et beaucoup d'autres articles manufacturés. D'autre part, au nombre de nos grandes exportations sont les produits bruts et les denrées alimentaires: produits agricoles, miniers et forestiers. Certes, le régime de préférence douanière au Royaume-Uni et dans les colonies a plus avantage nos produits à certaines époques qu'à d'autres, mais je ne pense pas qu'on puisse prétendre que nos débouchés lui ont jamais dû leur existence.

Le TÉMOIN: N'est-il pas vrai aussi qu'un grand nombre de nos meilleurs fabricants de produits divers qui s'étaient créé de gros débouchés dans les pays du commonwealth ont été finalement obligés d'abandonner ces marchés ou de se mettre à fabriquer sur place?

M. ISBISTER: Cela s'est produit.

Le TÉMOIN: Sans vouloir mentionner de noms, je pourrai citer par exemple des fabricants canadiens de lessiveuses mécaniques qui, pour diverses raisons et en dépit de la préférence, ont jugé prudent d'établir des usines au Royaume-Uni, ou dans l'Afrique du sud, ou en Australie. Cela s'est fait dans bien des cas et je crois que ces succursales font de très bonnes affaires dans leur pays d'adoption.